

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Samedi 16 Mars 2019

Salle des Fêtes de Tart-le-Bas

L'assemblée générale débute à 14h35, avec les mots de bienvenue de la Co- Présidente, Laure BERNARD, qui remercie les participants pour leur présence ainsi que Madame le Maire de Tart-le-Bas, Marie—Paule FONTAINE ainsi que Denis PERREAU le porte-parole de la Confédération Paysanne et excuse Jean-François BLAISE Co-président de Graines de Noé ainsi que Marie-Guite DUFAY et Sophie FONQUERNIE du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, Françoise MORIZOT-BRAUD du CERD, Pascal GUERIN Président du GAB21 et Lakbir OUMAGANE du Lycée Agricole de Quétigny.

L'assemblée est composée de 28 adhérents 2018 et 3 adhérents 2018 représentés (c'est-à-dire à jour de leur cotisation pour cette assemblée générale), de 2 adhérents 2019, de 2 personnes extérieures à l'association.

Validation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 3 mars 2018

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 3 mars 2018 a été envoyé au préalable aux adhérents pour une lecture. Cyril BEAULIEU, membre du conseil d'administration de Graines de Noé propose son vote,

→ L'assemblée générale adopte le procès-verbal du 3 mars 2018 à l'unanimité.

Remarque : Document disponible sur demande dans son intégralité.

Rapport d'activités 2018

Le rapport d'activités est présenté par les membres du Conseil d'Administration et les salariées. Les différentes parties du rapport d'activités sont les suivantes :

- 1. Vie associative
- 2. Actions et outils de communication
- 3. Projets de recherche à Graines de Noé
- 4. Bilan des moissons 2018
- 5. Distribution des semences
- 6. Gestion de la Maison de la Semence de Graines de Noé
- 7. Le projet FEADER : Valorisation et transmission des savoirs sur les variétés anciennes et paysannes.
- → L'assemblée générale adopte le rapport d'activités qui lui a été présenté à l'unanimité.

Remarque : Document disponible sur demande dans son intégralité.

Rapport financier

Le rapport financier est présenté par Laure BERNARD, Co-présidente de Graines de Noé et Elise BELLET, salariée de Graines de Noé en charge de la comptabilité.

Suite à la subvention obtenue dans le cadre du projet FEADER : Valorisation et transmission des savoirs sur les variétés anciennes et paysannes ; les comptes sont donc présentés en 2 colonnes (Fonctionnement et FEADER).

DEPENSES	Fonctionnement	FEADER	RECETTES	Fonctionnement	FEADER
Achats	6 646 €	42 755 €	Vente de produits	31 102 €	435 €
Services extérieurs (locations)	2 076 €	75 €	Subventions	16 750 €	127 909 €
Autres services extérieurs*	25 986 €	13 599 €	Produits financiers	64€	0€
Impôts et taxes	3 912 €	0€	Autres produits	5 751€	0€
Charges de personnel	25 898 €	58 805 €			
Dotation aux amortissements	3 373 €	165€			
Autres charges de gestion	125€	0€			
courante					
Charges financières	342 €	0 €			
TOTAL	68 358 €	115 424 €	TOTAL	53 667 €	128 344 €
Charges exceptionnelles	0€	100€	Produits exceptionnels	3 628 €	0€
Charges exercice N-1	0€	690 €	Produits exercice N-1	1 994 €	- 2 966 €
TOTAL DES CHARGES	68 358 €	116 214 €	TOTAL DES PRODUITS	59 289 €	125 378 €
BÉNÉFICE		9 164 €	PERTE	9 069 €	
TOTAL GÉNÉRAL	68 358 €	125 378 €	TOTAL GÉNÉRAL	68 358 €	125 378 €

^{*} rémunérations des intermédiaires, déplacements et missions, frais de poste et de télécommunication.

Le compte de résultat présente un bénéfice de 95 € pour clôturer l'exercice. Le bilan s'équilibre pour un montant de 162 661 €.

Louis BIGNAND demande quand sont versées les subventions régionales, si nous recevons des acomptes, quelles sont les modalités. Elise BELLET revient sur les modalités de versement des acomptes (70%) et soldes (30%) qui varient selon les années.

Geneviève CODOU DAVID se demande si le « bénéfice » réalisé avec le projet FEADER (15% coûts indirects) peut être attribué au déficit du fonctionnement.

Laure BERNARD souligne que le don de la Fondation Nature & Découvertes (2 500€) permet de combler le déficit de l'année.

Hélène MONTAZ rappelle que le montant de la redevance est peu élevé (2 500€) par rapport au nombre de paysans qui seraient susceptibles de la payer : environ 100 paysans.

→ L'assemblée générale adopte le rapport financier à l'unanimité.

Remarque: Document disponible sur demande dans son intégralité.

Rapport moral et d'orientation

Laure BERNARD annonce qu'aucun rapport moral et d'orientation n'a été rédigé: en effet l'association devra faire face ces prochaines années à des problèmes de financement qui l'amènent à repenser ses activités. Elle propose que l'Assemblée Générale rédige collectivement ce rapport moral de façon à construire ensemble l'avenir de la Maison des Semences.

Le Conseil d'Administration présente l'état de la situation : Coline FAUGEROLLE, salariée en charge de la Coordination du Projet FEADER relit la lettre qui avait été adressée aux adhérents et fait un point sur les budgets pour les trois prochaines années.

Yves COLOMBET souligne que de nombreuses associations qui dépendent des subventions pour rémunérer des salariées sont fragiles. L'option de l'autonomie financière est intéressante mais pas toujours facile à réaliser. Il pense que la piste de la redevance est aussi un bon levier mais cela suppose que les paysans s'engagent à soutenir Graines de Noé.

Sarah HASSAN pense que du temps de travail doit être dédié à la recherche de financement complémentaire : aujourd'hui il existe un panel de philanthropes disposés à financer ce type d'action. Elle assure que les fondations ne demandent aucune contrepartie, que c'est un domaine très réglementé et qu'il est parfois plus louable que celui des subventions publiques qui sont lourdes à porter, incertaines...

Anthony DUBOIS pense que l'autonomie financière est la meilleure façon d'assurer l'avenir. Il pense qu'il est préférable de sortir de la dépendance aux subventions. Il souhaiterait qu'on creuse la piste d'un atelier de transformation collectif. Pour lui, la meilleure façon de réaliser une valeur ajoutée et d'aller au bout du produit (pain, pâte...) et de vendre en direct.

Le Conseil d'Administration présente le projet de moulin collectif qui est accompagné depuis 3 ans à Graines de Noé et l'évolution du projet (étude de marché et position des boulangers artisans, peur d'un projet trop conséquent, manque d'énergie car paysans trop peu nombreux...)

François MATHEY se demande s'il s'agit d'une des missions de Graines de Noé que d'accompagner un projet de filière. Il témoigne aussi de son expérience dans d'autres associations qui se sont tournées vers des fondations d'entreprises.

Des échanges ont lieu sur la vision de l'accompagnement : quel est le rôle de Graines de Noé et des salariées dans la construction de ce projet ?

Cyril BEAULIEU propose de ne pas se focaliser sur les sources de financement : aller chercher des financements relève de compétences techniques dont disposent les salariées. En revanche, il suggère qu'on se concentre sur la construction de projets pour l'avenir de Graines de Noé.

Eugène KREMPP et Michel HUCK mettent en avant les enjeux de santé publique actuel qui les poussent à penser que l'avenir est dans les semences paysannes.

Yves JEANNEROT témoigne du manque de bon pain aux blés anciens à Dijon.

François MATHEY se demande si Graines de Noé serait en mesure de dispenser des formations ou si le BPREA de Montmorot répond déjà à la demande.

Anthony DUBOIS répond que Montmorot se voit obliger de refuser des élèves chaque année, que la demande est importante. Il présente le projet de convertir sa ferme en espace test (maraichage, apiculture, blé-pain, PAM) en partenariat avec Montmorot. Cette ferme serait un espace d'expérimentation, de test pour les porteurs de projet et de formation. Il y a certainement des liens à penser entre ces différentes initiatives.

Lionel RAYNARD propose de s'appuyer sur les structures éducatives existantes et de rencontrer le CFPPA de Quétigny-Plombière pour étudier l'horizon des possibles. Il met en garde sur la concurrence qu'il peut exister dans le secteur (et les relations inter- établissements). Il insiste sur la logique de complémentarité qu'il faut proposer.

Il revient aussi sur la possibilité de sollicité un nouveau FEADER: un financement très lourd mais il s'agit d'une enveloppe importante qui, malheureusement, est récupérée par les structures conséquentes.

Collectivement, l'Assemblée Générale rédige le rapport moral qui suit :

« Graines de Noé est aujourd'hui à un tournant de son histoire dont les prochaines lignes doivent être écrites par les adhérents. Ensemble, l'assemblée générale du 16 mars 2019 propose que Graines de Noé :

- **Poursuive son rôle de Maison des Semences Paysannes,** c'est-à-dire assurer la conservation ex et in situ des variétés paysannes ainsi que la diffusion aux paysans.
- Poursuive ses expérimentations sur les semences paysannes (blé, farine, pain...) afin de mieux connaître les blés anciens.
- Développe un projet pédagogique en complémentarité avec les formations existantes (Montmorot et Quétigny). Le but est de diffuser les connaissances sur les blés anciens pour encourager l'installation de paysans bio en semences paysannes mais aussi de transformateurs (boulangers...); proposer des enseignements alternatifs. Graines de Noé doit pouvoir trouver sa place dans la construction de ces contenus. Ce projet ne doit pas se monter dans la précipitation mais bien en co construction avec les acteurs du territoire.
- Accompagner un collectif impliqué dans la création d'un atelier de transformation collectif. Une réunion sera organisée pour que les paysans prêts à s'impliquer se retrouvent et définissent le projet qu'ils veulent (quel type de transformation ?), la dimension (selon les tonnages des personnes présentes), le rôle de l'animatrice et l'implication des paysans.

L'Assemblée Générale tient à féliciter la Maison des Semences Paysannes pour son bon fonctionnement et lui souhaite longue vie.

Pour ce faire, l'Assemblée Générale est favorable à ce que Graines de Noé se tourne vers plusieurs types de financement :

- Les fondations (sous réserve : étudier au cas par cas, en accord avec la Charte de Graines de Noé);
- Les redevances des adhérents professionnels : la forme doit certainement être revue pour encourager les paysans à la verser ;
- Les financements publics y compris le FEADER;
- La prestation de service : formation

→ L'assemblée générale adopte le rapport moral et d'orientation à l'unanimité.

Renouvellement du Conseil d'Administration

Les administrateurs sortants sont au nombre de 3 :

- Cyril BEAULIEU
- Jean-François BLAISE
- Laurence HENRIOT.

Cyril BEAULIEU, administrateur sortant est de nouveau candidat au conseil d'administration de Graines de Noé et deux nouveaux candidats souhaitent se joindre au groupe : François DESLIENS et Anthony DUBOIS.

François DESLIENS étant absent, Stéphanie PARIZOT, administratrice lit sa lettre d'intention.

« Nouveau petit paysan artisan dans le Châtillonnais, je suis producteur de pâtes essentiellement, grâce à la farine de Laure et Reynald BERNARD.

Ingénieur en agriculture de formation, je commence à multiplier mes variétés de blés anciens. Les notions d'agroécologie, de vente directe, de conservation du patrimoine, de gastronomie, ... m'intéressent au plus haut point.

Ainsi, suite à la demande de cerveaux disponibles de la part de Graines de Noé, je réponds volontiers positivement.

Je suis les avancées du projet de livre en proposant une relecture et je suis intéressé par la réflexion autour de la commercialisation et diffusion des blés anciens.

D'avance, je sais que je ne serai pas toujours physiquement très disponible pour des réunions, mais sachez que je le serai bien davantage par mail ou téléphone.

Merci pour votre compréhension, et pour l'avenir des variétés anciennes. »

Anthony DUBOIS se présente, il est paysan-boulanger sur 30 hectares dans le Jura installé depuis septembre 2008 et en GAEC depuis 2013. Ils produisent petit épeautre, épeautre, blé, seigle, sarrasin de temps en temps et toute la production est transformé sur l'exploitation en farine puis en pains. Anthony DUBOIS est également formateur en meunerie et boulange en partenariat avec le CFPPA de Montmorot depuis 4 ans.

Après un vote à bulletin secret et le dépouillement réalisé par François MATHEY et Lionel RAYNARD, adhérents, les 3 candidats sont élus administrateurs ce qui porte le nombre d'administrateurs à 12 :

- ASPERT-LEROY Brigitte	- PARIZOT Stéphanie	- DUBOIS Anthony
- BERNARD Laure	- BEAULIEU Cyril	- FLEURY Alain
- CODOU DAVID Geneviève	- BOUVRET Pascal	- DEILLER Thierry
- HASSAN Sarah	- DESLIENS François	- RONOT Bernard

→ L'assemblée générale adopte l'élection des 3 nouveaux candidats.

Cotisations

Etant données les discussions qui ont eu lieu sur le modèle économique de l'association, l'Assemblée Générale décide d'augmenter le montant des adhésions.

16 participants votent « pour » une augmentation des adhésions des professionnels. Mais l'assemblée ne s'est pas accordée sur le montant.

Une proposition alternative a fait consensus, à savoir proposer aux membres, quel que soit leur statut, plusieurs montants d'adhésion pour les encourager à soutenir l'association.

Par exemple :						
Vous êtes paysan-transformateur, vous adhérez pour un montant de :						
□ 50 €	□ 75 €	100 € ou □ plus :				
Vous êtes une association, vous adhérez pour un montant de :						
□ 20 €	□ 30 €	□ 40 € ou □ plus :				
Vous êtes un particulier, vous adhérez pour un montant de :						
□ 10 €	□ 20 €	ou 🗆 plus :				
Thierry ANGELOT propose de modifier le mode de calcul de la redevance : il propose de remplacer						
3% du chiffre d'affaire par 15€ tonne. Ce serait plus facile à calculer pour les professionnels.						
L'Assemblée Générale pense que c'est une proposition intéressante à étudier, le Conseil						
d'Administration se chargera de revoir comment cette redevance peut être allégée de façon à						
encourager les professionnels à la payer.						
1/accombión gánáralo valido	los cotications à la majorité					

Questions diverses

En l'absence de questions et l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale ordinaire se clôture à 18h15 et est suivie par le pot de l'amitié.